



Procès Verbal de la séance

du Conseil Municipal

Jeudi 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué le 9 décembre 2022 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT	X			
Mme Michèle COUELLE	X			
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Karl MONRABAL	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE		M Sébastien FITAMANT	X	
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J. Philippe DUMOULIN		M. Jacques DELFOSSE	X	
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Steeve DE MATOS		Mme Sylvie ZAIDI	X	
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE	X			
M. Pascal LUCAS		Mme Michèle COUELLE	X	
Mme Basma HAMMAMI-BELAID	X			
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
M. Rabah DAHMANI	X	Mme M DE SMEDT jusque 18H37		
Mme Paméla GUILBERT	X			
M. Steven MARROUKI		M. Tarik MEKKI	X	
Mme Catherine OSSON	X			
Mme Océane LEVEQUE		Mme Emeline BOITTE	X	
Mme Lina DJAFER-CHERIF		M. Gilbert CHARLES	X	
M. Veysal KIRAZ		Mme Laureen LEMOINE	X	
Mme Laura DELPLANQUE		Mme Paméla GUILBERT	X	
M. Brice WETE-MATOUBA		M. Karl MONRABAL	X	
M. Michel DEBAETS		Mme Annie CHANTRIE	X	
M. Christophe RICCI	X			
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY		Mme Marjorie DELRUE	X	
Mme Sophie FELIX	X			
M. Messaoud CHAYANI	X	Arrivé à 18H19		
M. J. François SOYEZ	X			
M. Eddy GOEDEHAUD	X			
Mme Marjory FARACI	X			
Mme Axelle DELANNOY	X			

Cher(e)s Collègues,

Bienvenue pour cette dernière séance de l'année du Conseil Municipal. Je demande à Monsieur le Directeur général des services de procéder à l'appel.

Appel

Avant de désigner notre secrétaire, je tiens à souhaiter un bon anniversaire à notre collègue Pamela GUILBERT !

- Nous devons désigner le secrétaire de séance et en l'absence de Madame Océane LEVEQUE, je vous propose Monsieur Benjamin CAILLIERET.
Pas d'objections ?
Vous êtes désigné secrétaire.
- S'agissant du Conseil du 9 novembre dernier, son procès-verbal n'a pas encore été finalisé. Celui-ci sera donc soumis à votre approbation lors de notre prochaine séance.

COMMUNICATIONS

Puisqu'il n'y a pas eu de Conseil Métropolitain depuis notre dernier Conseil Municipal, je ne peux donc communiquer, comme j'en ai l'habitude, sur les délibérations métropolitaines : je le ferai lors du prochain Conseil Municipal.

Toutefois le Conseil Métropolitain ayant lieu demain, vendredi 16 décembre, je peux informer notre assemblée de délibérations importantes, qui auront des conséquences pour notre ville à savoir :

> au Bureau du 16, la délibération **B 0541** qui attribue 2 fonds de concours transition énergétique et bas carbone, pour des investissements municipaux, à hauteur de 52 172 € pour l'un, et 16 756 € pour l'autre. Voilà 68 k€ bienvenus.

> au Conseil de demain soir, 3 délibérations particulièrement importantes :

- **BC-0401**, pour le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement d'une offre de services de trottinettes électriques et de vélos à assistance électrique. Watrelos est candidate.
- **C-0460**, qui est le lancement du « Plan Piscines 2 » en vertu duquel la MEL assurera la construction et l'exploitation d'une ou plusieurs nouvelles piscines. Cela intéresse évidemment beaucoup notre ville.
- **C-0481**, qui lance l'extension du cimetière métropolitain de Watrelos. C'était un souhait de notre programme municipal, et je suis très heureux de cette décision (si elle est votée demain bien sûr) très importante : l'extension, programmée sur 1 hectare, permettra d'aménager 900 places supplémentaires.

==--==

ORDRE DU JOUR

Je sou mets à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

➤ 1 intervention du groupe « Avec vous pour Watrelos » sur le rapport n° 1

Je n'ai pas eu connaissance d'autres demandes d'intervention ? Y en a-t-il d'autres ?

Que ceux qui sont **POUR** lèvent la main

POUR : 42

CONTRE :

ABSTENTION :

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions Finances, Economie et Administration Générale et Développement Durable, Urbanisme et Travaux réunies conjointement.

Nous allons procéder au vote des délibérations classiques avant d'aborder le débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (Rapport n°1) qui sera examiné en fin de séance.

RAPPORTS N° 02 à 07 : Madame Myriam DE SMEDT

Rapporteuse : Madame Myriam DE SMEDT

RAPPORT N°2 - PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

Cette délibération a pour but la création des postes nécessaires pour permettre aux agents d'accéder à un grade supérieur.

RAPPORT N°3 - PERSONNEL MUNICIPAL – RATIOS « PROMU – PROMOUVABLE » POUR AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2022

Cette délibération a pour but d'adopter les ratios « promu – promouvable » pour les avancements de grade 2022.

RAPPORT N°4 - VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) / BONUS TERRITOIRE 2021 – ASSOCIATION ACTI'JEUNES

RAPPORT N°5 - VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) / BONUS TERRITOIRE 2021 – ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE WATTRELOS

Ces délibérations correspondent au versement de la participation financière de la Ville aux associations liées à la Convention Globale Territoriale. Elles portent sur le reliquat de l'acompte de 70% et sur le solde des actions réalisées par ces deux associations. Elles ont pour but de nous permettre de procéder au versement de la participation de la part Ville pour la réalisation des actions qui sont mises en œuvre. La délibération n°4 concerne l'association Acti'jeune et la délibération n°5 concerne les Centres-Sociaux.

RAPPORT N°6 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – COOPERATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Cette délibération correspond à une convention entre la Ville et le CCAS par rapport à la mise en place d'un logiciel de gestion du temps de travail. En effet, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau logiciel pour permettre la gestion du temps de travail mutualisé pour le personnel de la Ville et du CCAS. Il convient donc de mettre en place une convention entre la Ville et le CCAS pour permettre l'utilisation de ces matériels et pour la répartition financière.

RAPPORT N°7 - AVENANT N° 2 DE PROLONGATION DE LA CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)

Cette délibération concerne un avenant à la TFPB et est liée à la prolongation du contrat de Ville jusqu'en 2022. Le contrat de Ville, je le rappelle, 2015-2020, a été prolongé jusqu'en 2023. Dans le cadre du contrat de Ville, une convention avait été signée pour les quartiers prioritaires entre la Ville et le bailleur Vilogia, elle correspond

à un abattement dit TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties). Cet abattement doit permettre au bailleur de mettre en œuvre dans les quartiers dit « prioritaires », des actions qui visent à l'amélioration du quotidien des habitants, à la tranquillité publique, et à l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit donc de permettre de signer un avenant de prorogation pour aller jusqu'à l'expiration du contrat de Ville.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports

2. *Personnel Municipal – Modification du tableau des effectifs – création de postes*

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

3. *Personnel Municipal – Ratios « Promu – Promouvable » pour avancement de grade - année 2022*

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

4. *Versement de la participation financière de la Ville aux Associations – Convention Territoriale Globale (CTG) / Bonus territoire 2021 – Association Acti'Jeunes.*

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

5. *Versement de la participation financière de la Ville aux Associations – Convention Territoriale Globale (CTG) / Bonus territoire 2021 – Association des Centres Sociaux de Wattrelos.*

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

6. *Convention entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale – Coopération pour la mise en place d'un logiciel de gestion du temps de travail.*

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

7. *Avenant n° 2 de prolongation de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).*

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Dans un souci de cohérence, Madame COQUELLE présentera le rapport n°09 avant le rapport n°08

RAPPORTS N°8 et 09 : Madame Michèle COQUELLE

Rapporteuse : Madame Michèle COQUELLE

RAPPORT N°9 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES AINES ET DES PLUS FRAGILES EN SITUATION DE HANDICAP AVEC LE DEPARTEMENT DU NORD ET LA MDPH DU NORD

S'agissant de la délibération n°9, la canicule de 2003 avait porté un focus particulier et dramatique sur l'isolement grandissant des personnes âgées. Ce constat s'est confirmé lors de la crise sanitaire liée à la Covid'19. Les

prévisions d'évolutions démographiques sur le vieillissement de la population et l'isolement qu'il induit amènent à adapter les politiques publiques à prendre en compte cette problématique. Le Conseil Départemental du Nord et la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (MDPH59) souhaitent lier un partenariat avec la Ville de Wattrelos grâce à une convention pour lutter conjointement contre l'isolement des publics fragiles âgés et/ou en situation de handicap. Donc l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Nord et la MDPH du Nord, ainsi que tout document s'y rapportant, d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher les financements afférents, de déléguer les missions à réaliser dans le cadre de ladite convention au CCAS de la Ville de Wattrelos.

RAPPORT N°8 - PROJET DE VOLONTARIAT INTERGENERATIONNEL

S'agissant de la délibération n°8, le Département du Nord a souhaité encourager les initiatives communales pour favoriser le rôle social et l'inclusion des personnes âgées pour prévenir leur perte d'autonomie.

La Ville a répondu à cet appel à initiatives sur le volet intergénérationnel. Ainsi, il s'agira de signer une convention de volontariat avec 20 jeunes âgés de 18 à 25 ans, en priorisant les jeunes en fragilité économique, pour mettre en place des actions ou soutenir les actions mises en place dans les résidences autonomie en direction des personnes âgées avec une attention particulière vers les personnes fragilisées.

Au vu des missions du CCAS et des actions mises en place par celui-ci pour rompre l'isolement des personnes âgées, il est proposé de transférer cette action au CCAS.

Il s'agit donc d'accepter la recette de 10 000 euros, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent, de transférer la mise en place, le suivi et l'évaluation du projet au CCAS et de fait de lui verser la recette.

Arrivée de Monsieur Messaoud CHAYANI

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports

8. Projet de volontariat intergénérationnel.

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

9. Convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap avec le Département du Nord et la MDPH du Nord.

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

RAPPORTS N° 10 A 12 : Monsieur Henri GADAUT

Rapporteur : Monsieur Henri GADAUT

RAPPORT N°10 - CIMETIERES – BAREMES DES CONCESSIONS ET DES DROITS DIVERS – A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

C'est une délibération annuelle, le tarif proposé en annexe augmente de 1% comme le tarif de la MEL.

RAPPORT N°11 - CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA VILLE ET GRDF

RAPPORT N°12 - CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA VILLE ET ENEDIS

Ces deux délibérations concernent l'installation des postes de détente gaz et électrique sur l'ancienne friche du Saint-Lièvin pour pouvoir alimenter les nouvelles constructions sur ce secteur.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports

10. Cimetières – Barèmes des Concessions et des droits divers – A compter du 1^{er} janvier 2023

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

11. Convention d'occupation entre la Ville et GrDF

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

12. Convention d'occupation entre la Ville et Enedis

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

RAPPORT N° 13 : Monsieur Tarik MEKKI

Rapporteur : Monsieur Tarik MEKKI

RAPPORT N°13 - ASSOCIATION ROUBAISIENNE D'INSERTION (ARI) - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT

En l'espèce, il s'agit d'une sollicitation ARI pour participation financière de la Commune pour réalisation de l'action « ARI - chantier Espaces verts Beaulieu » en partenariat avec Vilogia.

Pour l'ARI, on peut parler d'ACI (Atelier et Chantier d'Insertion). Depuis plus de deux décennies, ils sont amenés à proposer une mise en situation de travail et un accompagnement professionnalisant à des personnes éloignées de l'emploi durable, quand on connaît toutes les barrières qui peuvent exister avant d'y accéder.

Grâce à un travail d'équipe à taille humaine et à l'accompagnement de conseillers en insertion, c'est un parcours de réassurance d'acquisition d'expérience professionnelle et de formation qui est proposé. On peut parler d'activité tremplin. Les buts visés sont l'entretien des espaces verts et visent le retour à l'emploi durable des bénéficiaires du chantier qui habitent le quartier en priorité. Cette année sur les 7 salariés accompagnés, 5 sont domiciliés dans le quartier de Beaulieu. Le montant est de 30 000 euros, d'où la convention selon décret. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire

C'est un chantier que l'on renouvelle déjà depuis pas mal d'années et qui a aussi son utilité en termes d'insertion économique surtout sur un quartier comme Beaulieu.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport

13. Association Roubaissienne d'Insertion (ARI) - Conclusion d'une convention de financement

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

RAPPORTS N°S 14 et 15 : Madame Zohra REIFFERS

Rapporteuse : Madame Zohra REIFFERS

RAPPORT N°14 - NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES VILLAS – BILAN DE CONCERTATION PREALABLE

Le rapport 14 concerne le nouveau programme de renouvellement urbain des Villas et plus particulièrement le bilan de concertation préalable. Donc dans le cadre de l'aménagement du quartier des Villas et comme le prévoit le code de l'urbanisme, une concertation avec les habitants du quartier a été menée sous la forme de Conseils Citoyens, réunions publiques, ou d'ateliers participatifs. Afin de pouvoir tirer le bilan de cette concertation par délibération lors du prochain Conseil Métropolitain, le MEL a sollicité la Ville afin que le Conseil Municipal donne son avis sur ce bilan. Un avis favorable est donc proposé au Conseil Municipal.

RAPPORT N°15 - CESSION D'UN PARCELLAIRE AU DEPARTEMENT DU NORD – COLLEGE PABLO NERUDA – COMPLEMENT

Le rapport 15 concerne la cession d'un parcellaire au département du Nord pour le collège Pablo Neruda. Par délibération du 4 février dernier, le Conseil Municipal avait donné son accord pour la cession de trois parcelles dans le cadre de la délocalisation et la reconstruction du collège Pablo Neruda. Les services du Département ont à nouveau saisi la Ville afin d'intégrer une bande de terrain de 88 mètres carrés, non cadastrée, considérée comme du domaine public. Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord sur la cession de ce bien et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports

14. Nouveau programme de renouvellement urbain des Villas – Bilan de concertation préalable

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

15. Cession d'un parcellaire au Département du Nord – Collège Pablo Neruda – Complément

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Le rapport n°16 est retiré de l'ordre du jour (Direction de l'école Curie), à la demande de l'inspectrice de l'Education Nationale.

RAPPORT N° 17 : Monsieur Steeve DE MATOS

Rapporteur : Monsieur le Maire

RAPPORT N°17 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

On en arrive au rapport 17 de Monsieur DE MATOS qui est actuellement en déplacement professionnel. Il s'agit du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants. Quelques mots simplement pour le présenter, mais cela a été fait en commission. Je rappelle que le Conseil Municipal a adopté le règlement de fonctionnement par délibération du 20 mars 2021 avec entrée en vigueur au 1er avril 2021 et plus tard le décret n° 2021-1131 du 30 mars 2021 est venu modifier l'architecture réglementaire applicable en la matière. Dès lors, ce décret, modifié lui-même d'ailleurs par un décret du 30 août 2022, fait obligation de se mettre en conformité au plus tard au 1er janvier 2023. C'est cette mise en conformité que le texte qui vous est présenté dans cette délibération réalise.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport

17. Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

RAPPORT N° 18 : Madame Basma HAMMAMI BELAID

Rapporteur : Madame Basma HAMMAMI BELAID

RAPPORT N°18 - RECENSEMENT PARTIEL DE LA POPULATION 2023 – REGLEMENT DES DEPENSES

Il s'agit d'une délibération relative au recensement de la population. Ce recensement va se dérouler en janvier et février 2023. L'INSEE, comme chaque année, va nous verser une dotation, permettant de rémunérer les agents recenseurs. Il y a deux enjeux importants à ce recensement : le premier, va déterminer la population et par conséquent le montant de la dotation, c'est à dire la participation de l'État au budget communal, le second va nous permettre d'ajuster notre action en fonction des besoins de la population. Il convient de voter cette délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce recensement et décider l'ouverture du budget à l'exercice 2023.

Monsieur le Maire

Merci Madame. C'est un travail un peu lourd, fastidieux incontestablement, mais tellement important. On vient de recevoir, la notification de l'INSEE sur la population de la Ville, et pour la première fois depuis très longtemps, elle réaugmente. C'est une excellente nouvelle, parce que comme vous l'avez dit, cela conditionne aussi l'évolution des ressources de la Ville !

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport

18. Recensement partiel de la population 2023 – règlement des dépenses

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

RAPPORTS N°S 19 A 22 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

RAPPORT N°19 - CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ACTI'JEUNES

RAPPORT N°20 - CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX

Il s'agit de délibérations récurrentes dès lors qu'on verse une subvention supérieure à 23 000 € aux associations. Il convient de signer un avenant à la convention initiale.

Pour le rapport n°20 : Monsieur CHAYANI, signataire de la Convention pour l'Association des Centres Sociaux, ne prendra pas part au vote.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports

19. Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association Acti'Jeunes

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

20. Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association des Centres Sociaux

Ne prend pas part au vote : M.CHAYANI

POUR : 42 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

RAPPORT N°21 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Cette décision modificative prend acte des versements opérés à Acti'Jeunes et aux Centres Sociaux qui ont fait l'objet d'un vote en début de Conseil Municipal.

Ne prendront pas part au vote les élus faisant partie du conseil d'administration d'Acti'Jeunes et de l'association des centres sociaux :

- Monsieur Tarik MEKKI
- Madame Laura DELPLANQUE
- Monsieur Azedine TALEB-AHMED
- Monsieur Steven MARROUKI
- Madame Basma HAMMAMI-BELAID
- Monsieur Messaoud CHAYANI
- Madame Annie CHANTRIE

RAPPORT N°22 - BUDGET COMMUNAL – MESURES CONSERVATOIRES

Délibération usuelle en cette période de l'année, et nécessaire dès lors que le Budget 2023 ne sera pas voté avant la fin décembre, cette délibération vise à autoriser les services à dépenser en investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les chapitres concernés sont les suivants :

20 : Immobilisations Incorporelles

204 : Subventions d'équipement versées

21 : Immobilisations Corporelles

23 : Immobilisations en cours

45 : Travaux exécutés d'office

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports

21. *Décision Modificative n°3*

Ne prennent pas part au vote : M.MEKKI, M.MARROUKI, Mme DELPLANQUE, M.TALEB-AHMED, Mme HAMMAMI-BELAID, M.CHAYANI, Mme CHANTRIE (+procuration M.DEBAETS)

POUR : 35 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

22. Budget Communal – Mesures Conservatoires

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

RAPPORT N° 1 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

RAPPORT N°01 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXAMEN DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vous avez reçu le Rapport sur les Orientations Budgétaires. Pour vous en rappeler les grandes lignes, je vous propose comme chaque fois une présentation numérique.

Arrivée de Monsieur Rabah DAHMANI

Présentation du ROB



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Chacun sait ce qu'est un Débat d'Orientations Budgétaires :

- Une **obligation légale** : un débat qui doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget 2023 (art. L2321-1 du CGCT).
- Un **débat**, qui se tient entre Majorité et Oppositions, sur la base d'un Rapport (le ROB), document qui précise, en l'état actuel des informations connues lors de sa rédaction, les éléments de contexte économique, légal et local qui permettent d'appréhender les prévisions de recettes du prochain Budget. Cela doit permettre à chacun de préciser alors sa stratégie financière, de fiscalité, et ses prévisions de dépenses.
- Un **éclairage utile** pour nos concitoyens, dès lors bien sûr que chacun précise ses choix.

Ce sont donc des prévisions qui sont formulées

- Les décisions réelles, ce seront les dépenses et les recettes qui seront votées dans le Budget 2023 (voté donc dans la 1^{ère} quinzaine de février 2023).
- Sur le fond, ce DOB 2023 se déroule dans un contexte particulier
JAMAIS IL N'Y A EU AUTANT D'INCERTITUDES

Face à ces INCERTITUDES, notre Majorité dans sa réflexion sur la construction budgétaire 2023 propose



PRUDENCE
RESILIENCE
CONSTANCE

1^{ère} PARTIE : EN CETTE FIN 2022, IL Y A VRAIMENT BEAUCOUP D'INCERTITUDES

- I. D'ABORD, BIEN SUR, DES INCERTITUDES ECONOMIQUES ET SOCIALES MAJEURES**
- II. MAIS AUSSI, DES INFORMATIONS ENCORE INCOMPLETEES SUR CERTAINES DISPOSITIONS
LEGISLATIVES ET D'INTERVENTION DE L'ETAT**

2^{ème} PARTIE : HEUREUSEMENT POUR NOTRE VILLE, DES CERTITUDES BORNENT FAVORABLEMENT LE PRESENT ET L'AVENIR FINANCIER DE WATTRELOS

- I. L'ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE DE L'ETAT EST POSITIF**
- II. SI, EN 2022, LES COMPTES DE LA VILLE ONT PRIS UN CHOC COMME BEAUCOUP DE
COMMUNES, LES RESULTATS 2022 RESTENT ICI POSITIFS**
- III. LA VILLE DISPOSE DE PERSPECTIVES HAUSSIERES DE SES RECETTES**

3^{ème} PARTIE : UNE PREPARATION 2023 QUI SE VEUT A LA FOIS PRUDENTE, RESILIENTE, CONSTANTE

- I. PRUDENCE, DANS LA STRATEGIE**
- II. RESILIENCE, DANS LES CHOIX D'INVESTISSEMENT**
- III. CONSTANCE, DANS LES CHOIX FISCAUX ET SOCIAUX**

1ère PARTIE : EN CETTE FIN 2022, IL Y A VRAIMENT BEAUCOUP D'INCERTITUDES

I. D'ABORD, BIEN SUR, DES INCERTITUDES ECONOMIQUES ET SOCIALES MAJEURES

La **crise sanitaire** avait fait plonger l'économie mondiale en 2020, qui s'était redressée en 2021.

Mais depuis **l'invasion de l'Ukraine** par la Russie le 24 février, l'économie mondiale est à nouveau profondément bousculée : tensions géopolitiques + ralentissement du commerce et de l'activité + hausses des prix de l'alimentation, des matières premières et de l'énergie + difficultés d'approvisionnement.

1) La situation mondiale se caractérise par :

- **Une croissance mondiale en sévère ralentissement** : après + 5,6 % en 2021, et 3,3 % en 2022, on prévoit encore 2,7 % en 2023, mais avec 1 économie sur 3 en récession.

La croissance devrait être au plus bas depuis 2001.

La situation n'est pas favorable pour nos grandes économies partenaires : faible croissance aux Etats Unis (+ 1 %), et récession chez nos 3 grands voisins (Allemagne à -0,7 % ; Italie à -0,2 % ; Royaume-Uni à -0,8 %).

- **Une inflation forte**, poussée par les prix de l'énergie, mais aussi de l'alimentation
- **Des taux d'intérêt en forte hausse**, relevés par des banques Centrales soucieuses de casser l'inflation
- **Des tensions géopolitiques persistantes** : la guerre en Ukraine va-t-elle durer ? Quelles seront ses conséquences sur l'approvisionnement énergétique de l'Europe, de la France et de ses partenaires commerciaux ?

JAMAIS IL N'Y A EU AUTANT DE QUESTIONS SANS EVALUATION POSSIBLE :

- quel prix des énergies ?
- quel niveau des taux d'intérêt ?
- quelle activité, et donc quels revenus ?

Elles se posent dans les mêmes termes pour l'Etat, les entreprises, les collectivités, les ménages.
Car ce contexte international n'est évidemment pas sans conséquence sur notre pays.

2) Même si elle est apparemment plus résistante, la France ne peut pas ne pas être impactée par le contexte mondial, et surtout européen :

- **L'activité** pour l'heure tient correctement : après - 0,2 % au 1^{er} trimestre, + 0,5 % au 2nd, et + 0,2 % au 3^{ème} trimestre, l'activité reste positive (+ 2,6 % en 2022). Elle devrait l'être encore (entre + 0,5 % et + 1 %) en 2023.
- **Le chômage** (- 11 % sur un an) est stabilisé à 7,5 % (le plus bas niveau depuis 2012), et les créations d'emploi tiennent bon (+ 450 000 sur un an, et + 857 000 par rapport à 2019).
- **L'inflation** (+ 7 %) est plus faible qu'ailleurs. Dans la zone euro : l'Espagne et l'Italie dépassent 9 % ; Allemagne + 11 % ; Belgique + 12 % ; pays Baltes tous au-dessus de 22 %. Prévus à + 4,3 % en 2023.
- **Une politique budgétaire gouvernementale permissive.** Dans le prolongement du « quoiqu'il en coûte sanitaire », l'Etat français est, parmi les grands pays européens, celui où l'effort budgétaire de soutien est le plus important à 2,1 % du PIB, contre 1,1 % en Allemagne
1,5 % au Royaume Uni
1,4 % en Espagne

De fait, la trajectoire des finances publiques se veut accommodante, en conjuguant soutien et maîtrise des comptes publics :

- Déficit public : - 164,9 Mds € en 2023 (c/ - 164,7 Mds € en 2022)
- Allègement des prélèvements obligatoires : 44,7 % en 2023 (c/ 45,2 % en 2022)

Des mesures ont été prises pour réduire l'impact du coût de l'énergie (dont bouclier tarifaire à hauteur de 45 Mds €).

Mais activité, pouvoir d'achat et consommation des ménages, investissement des entreprises, dépenses de l'Etat résisteront-ils aux chocs d'inflation, de récession ou de taux d'intérêt venus de l'extérieur ?

II. DES INFORMATIONS ENCORE INCOMPLETES SUR CERTAINES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET D'INTERVENTION DE L'ETAT

Dans le contexte politique particulier actuel, le texte final de la Loi de Finances pour 2023 n'est pas complètement arrêté.

Trois dispositions majeures pour les collectivités locales, en particulier pour une ville comme Wattrelos (qui n'a pas droit au « bouclier tarifaire », réservé au 30 000 petites communes) :

➤ **Le « filet de sécurité »** (LFR 2022). Lui est certain, mais versé en 2023.

L'Etat compense 70 % de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation + 50 % de la revalorisation de 3,5 % de point d'indice.

Respecter 3 critères : Epargne brute < 22 % en 2021

PFH inférieur au double de la moyenne de la strate

Perte d'au moins 25 % de l'Epargne brute en 2022

Cela ne vaut que pour 2022. Pour Wattrelos, environ 1,2 M€ (acompte de 400 k€ en 2022).

➤ La LPFP

Article pour limiter la progression des dépenses de fonctionnement à (inflation prévue - 0,5 %) ➔ Pour 2023 : 3,8 %.

Si dépassement ➔ limitation d'accès de la commune aux subventions de l'Etat (telles DSIL ou « Fonds vert »)

➤ « L'amortisseur électricité »

Annoncé d'abord pour être par voie législative, ce dispositif devrait finalement être réglementaire, et pourrait prendre en charge une part du surcoût des factures d'électricité de grandes collectivités, hôpitaux ou entreprises. Ses contours ne sont pas encore définis. Tout cela devrait se clarifier dans les toutes prochaines semaines.

2ème PARTIE : HEUREUSEMENT POUR NOTRE VILLE, DES CERTITUDES BORNENT FAVORABLEMENT LE PRESENT ET L'AVENIR FINANCIER DE WATTRELOS

I. L'ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE DE L'ETAT EST POSITIF

- Comme lors du précédent quinquennat, les concours aux collectivités locales progressent :
 - le Prélèvement sur Recettes consacré aux collectivités locales progresse à 43,7 Mds € (au lieu de 43,1 Md € en 2022) : FCTVA + 0,2 Md € + « filet de sécurité » 0,43 Mds €
 - la Dotations globale de Fonctionnement reste à 26,6 Mds €
 - comme chaque année l'enveloppe de DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) augmente de + 90 M€ en 2023.

- Pour Wattrelos, Dotation Forfaitaire est stable : 8 310 k€
DSU, augmente de + 176 k€ : 8 390 k€
(elle devient la 1^{ère} des dotations de l'Etat pour la ville)
➡ DGF : 17 640 k€ (+ 182 k€)

Et comme les compensations d'exonérations fiscales reversées par l'Etat devraient être indexées sur les valeurs locatives **➡ 1 820 k€ (+ 108 k€)**


➡ Dotations de l'Etat : 20 130 k€ (+ 297 k€)

II. SI, EN 2022, LES COMPTES DE LA VILLE ONT SUBI UN CHOC COMME BEAUCOUP DE COMMUNES, LES RESULTATS 2022 RESTENT ICI POSITIFS

1) Comme dans toutes les communes, l'explosion des dépenses en 2022 fait plonger le

résultat

- Un double choc | explosion des coûts énergétiques et poussée inflationniste
revalorisation des 3,5 % point d'indice des fonctionnaires (+ 1 M€ en année pleine)

- Poussée des **dépenses énergétiques** : + 0,58 M€ chauffage
+ 0,36 M€ électricité
+ 0,29 M€ éclairage public
+ 0,18 M€ alimentation
 (+ 1,4 M€)


S'y ajoutent la reconstruction salle St Ghislain (+ 0,28 M€)

le contentieux OGEC (+ 0,76 M€) (quoiqu'en cours de négociation)

- Heureusement, **les dépenses de personnel** ont été contenues (34,45 M€ en 2022, c/ 34,40 M€ en 2021), mais c'est parce que les départs en retraite (1,13 ME) ont plus que compensé arithmétiquement les revalorisations d'indice (+ 0,49 M€), ce qui n'est pas complètement satisfaisant

- Cela fait plonger le résultat 2022

<u>2021</u>	<u>2022*</u>
2,94 M€	0,81 M€

 Diminution de - 2,2 M€

* prévisionnel

2) Pour autant, le résultat 2022 reste positif et l'assise solide

- Un résultat 2022 (prévisionnel) positif : 807 k€
- Un excédent de fonctionnement cumulé à fin2022 encore très large : 4,86 M€ (il était de 3,67 M€ fin 2017, et de 5,57 M€ fin 2018).
- Un endettement qui continue de baisser et de s'améliorer en qualité
 - stock : 54,6 M€ fin 2022 (c/58,4 M€ en 2011)
 - la part des emprunts à taux fixe ne cesse de s'accroître : 57,5 % fin 2022 (c/36,5 % en 2017)
 - la durée de vie moyenne des emprunts est stable : 7 ans 11 mois (9 ans 3 mois fin 2018)
 - le taux d'intérêt moyen ne cesse de baisser

<u>2016</u>	<u>2020</u>	<u>2022</u>
3,513 %	3,217 %	3,003 %

III, LA VILLE DISPOSE DE PERSPECTIVES HAUSSIERES DE SES RECETTES

- Avec ses programmes immobiliers d'entreprises et d'habitat, Wattrelos élargit durablement les bases de ses ressources fiscales (économiques, avec le programme Log's, les nouvelles constructions au Beck et au Winhoutte ; d'habitat, avec les 1100 logements du Centre Ville, les sites Lainière/Peignage, le PMRQAD au Crétinier, Mont à Leux, Martinoire,...).
- Un indicateur significatif : l'envol des Droits de Mutation

Ce sont les droits perçus sur transaction immobilière (DMTO)

<u>2017</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
873 k€	897 k€	1 223 k€	1 754 k€ (x2 depuis 2017)

3ème PARTIE : UNE PREPARATION 2023 QUI SE VEUT A LA FOIS PRUDENTE, RESILIENTE, CONSTANTE

I. PRUDENCE, DANS LA STRATEGIE

1) La stratégie financière fondamentale suivie depuis 2014, évidemment ne change pas : nos 4 « piliers de cohérence »

- conforter durablement les ressources de la ville, sans recourir aux impôts
- dégager un autofinancement net positif, et pour cela encadrer durablement les dépenses de fonctionnement
- réduire régulièrement le stock d'endettement
- tirer profit de l'élargissement des bases taxables pour réduire progressivement le taux de taxe foncière

2) Dans le nouveau contexte 2022-2023, soyons plus prudents encore

- Augmentation des dépenses exogènes (énergie, alimentation, inflation) → PRUDENCE sur les autres dépenses (charges générales, personnel, charges financières) → l'autofinancement
 - Augmentation des taux d'intérêt → PRUDENCE sur les emprunts de dettes
- Puisque :
- Lever moins d'emprunts
 - Réduire plus vite stock de dettes
 - Et pour cela limiter en 2023 le volume d'investissements

II. RESILIENCE, DANS LES CHOIX D'INVESTISSEMENTS

Renforcer la résilience de la ville dans le nouveau contexte 2022-2023, ce sont deux décisions majeures :

1) Conforter la résilience des comptes de la ville en n'engageant pas d'investissement susceptible d'être déséquilibrant

Le contexte est celui d'un « brouillard financier » : résultat plus faible (moins d'épargne) coût de l'argent plus cher (taux d'intérêt)

- Les travaux de St Maclou sont déjà financés dans les comptes (pas de problème)
- La salle de spectacle ne l'est pas encore : 2,7 M€ de subventions pour un coût annoncé de 11,4 M€, soit près de 9 M€ à couvrir: ce n'est pas compatible avec la lisibilité que l'on peut avoir ni de l'évolution potentielle des résultats, ni des emprunts à lever
- Au contraire, l'annonce du « Plan Piscines 2 » de la MEL, et les conditions prescrites à la commune (30 % du coût HT du projet) sont plus compatibles avec nos capacités financières. Les cartes financières des financements de nos projets d'investissement sont opportunément en train d'être rebattues

Sans doute faut-il réorganiser le calendrier et le choix des projets d'équipements

Pour 2023, une pause sur le volume global, pour conforter la structure financière, et être prêts pour participer à l'AMI Piscines

2) Conforter la résilience en accélérant les investissements de transition écologique

Ils faisaient partie du programme municipal ; mais nous les renforçons et les anticipons avec l'appui du « Fonds Vert ». En 2023 ainsi nous poursuivons le programme de rénovation des chaudières (170 k€), accélérons la modernisation économe de l'éclairage public (340 k€), installerons des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments énergivores (GS Lavoisier, Cuisine Centrale, Jean Zay,... pour 125 k€), remplacerons des véhicules polluants (241 k€).

3) Tout en poursuivant nos engagements antérieurs :

- suite de la mise aux normes handicapées de nos bâtiments publics Ad'ap (240 k€)
- nouveaux logiciels et modernisation environnement numérique (300 k€)
- patrimoine scolaire (110 k€)
- columbarium (cimetière du Centre) (40 k€)
- jeux du parc urbain (80 k€)
- aménagements d'espaces verts (150 k€) et matériels d'entretien (60 k€)

III. CONSTANCE, DANS LES CHOIX FISCAUX ET SOCIAUX

- **Dans les choix fiscaux**, car alors que beaucoup de villes ont augmenté leur taux de taxe foncière en 2022 ou prévoient de le faire en 2023, nous voulons essayer de poursuivre la baisse de notre.
- Rappelons que ces 3 dernières années, Wattrelos a baissé ses taux de TFPB à deux reprises :
- en 2021, baisse de - 0,40 point, soit - 0,8 %
 - en 2022, baisse de - 0,29 point, soit - 0,6 %
- En 2022, seules 3 villes de la MEL ont baissé leur taux TFPB : La Madeleine, Bondue et Wattrelos. 8 communes ont, à l'inverse, augmenté leur taux.
- Pour 2023, nous travaillons sur l'éventualité d'**une baisse de - 1 point, soit - 1,5 %**

- **Dans les choix sociaux**, car nombre de nos concitoyens sont dans la difficulté sociale. Déjà en 2020/21, le tarif de la restauration scolaire avait baissé de - 20 %.
- Pour 2023 : - **pas de hausse des tarifs** de restauration (malgré l'inflation)
- pas de hausses des tarifs municipaux (garderies, loisirs, crèches,...)
 - mise en œuvre du **Plan « Nouvelles Solidarités »** mis en œuvre par le CCAS
 - pour cela **augmentation de + 50 % du budget « Aide sociale »** du CCAS

*

Pour résumer, pour la construction du BP 2023, nous travaillons à :

- **Limiter de + 3 à + 3,5 % l'augmentation des dépenses globales de fonctionnement, pour renforcer l'Autofinancement**
- **Réviser le calendrier et la nature des projets d'investissements, avec pour 2023 :**
 - St Maclou**
 - des investissements de transition énergétique**
 - se préparer à intégrer l'AMI du Plan Piscines 2 de la MEL**
- **Accélérer la baisse de la dette (- 1 M€ ?)**
- **Baisser le taux de taxe foncière (- 1 point ?)**
- **Augmenter significativement le budget d'Aide sociale (+ 50 % ?) pour venir en aide aux plus démunis**

Telles sont, Chers collègues, les propositions de notre Majorité pour 2023

*

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur RICCI, je vous passe la parole.

Monsieur Christophe RICCI

Monsieur le Maire, chers collègues,

- des dotations de l'État en augmentation et qui devraient encore croître en 2023,
- une année record pour les droits de mutations avec plus de 1,7 M€,
- de nombreux départs à la retraite pour 1,13 M€...

Et pourtant... Oui, et pourtant... une épargne brute en chute libre « *qui plonge* » - selon vos propres mots - et qui sera très certainement négative pour cette année qui se termine.

Et finalement, des charges générales qui augmentent de plus de 2,4 M€. Alors bien sûr, cela s'explique en partie par le contexte particulier que nous traversons actuellement avec :

- 1,24 M€ supplémentaires sur les dépenses énergétiques,
- 300 K€ de travaux sur la salle de sport Saint Ghislain,
- Une revalorisation du point d'indice des fonctionnaires territoriaux de 3,5% à partir de juillet pour 487 000 €,
- Mais aussi ce contentieux avec les OGEC, c'est-à-dire les écoles privées et le collège privé de notre Commune pour un montant de 760 000 € qui dégrade fortement le résultat de notre Ville. Même si l'on a bien noté que des discussions étaient en cours pour l'instant, c'est ce qui est inscrit, donc permettez-moi de le souligner.

Pour résumer :

- Un autofinancement qui s'effondre et qui ne suffit pas aux besoins de notre ville ! Et ces besoins sont nombreux : une salle de spectacle (dont nous avons bien compris qu'elle ne verrait le jour, ni cette année, ni l'an prochain), une piscine (espérons qu'elle fera partie du plan Piscine 2 de la MEL), la réfection de notre église, y compris les voûtes qui ne seront pas réalisées tout de suite...
- Et une dette qui baisse très lentement, trop lentement... Mais nous retenons l'objectif que vous vous êtes fixé de la faire baisser de 1 M€ en 2023.
- Nous avons aussi retenu votre volonté d'accentuer votre aide, notamment sociale, et nous soutenons évidemment cette mesure sans aucune ambiguïté, avec un petit message concernant les bénéficiaires de l'épicerie solidaire dont on a entendu parler ...

Monsieur le Maire

Trois épiceries solidaires à Wattrelos.

Monsieur Christophe RICCI

En tout cas c'est récent. On n'a pas trop d'informations concernant ces épiceries.

Monsieur le Maire

Absolument, celle du 1^{er} novembre est ouverte, les deux autres arrivent.

Monsieur Christophe RICCI

- Je n'ai pas entendu de soutien commercial pour nos commerces, je constate avec regret qu'il n'y a plus d'opérations commerciales pour la première fois depuis bien longtemps. Donc ma question est : comptez-vous soutenir nos commerçants et continuer à le faire comme on l'a toujours fait ?

Avec un auto-financement en baisse, les banques auront du mal à soutenir Wattrelos, ce qui a pour conséquence de devoir faire cette « pause d'investissement », comme vous l'avez appelée. La réalité est - disons - beaucoup moins « romantique ». En réalité, vous n'avez pas le choix ! Cette pause des investissements n'est pas choisie. Vous la subissez. Elle s'impose à vous car, en réalité, vous n'avez plus le choix !

L'augmentation des taux d'intérêts va aussi avoir un impact négatif sur nos prêts qui ne bénéficient pas d'un taux fixe. (31,4 M€ fixe, 13 prêts 10,3 M€ à taux variable, 8 prêts 12,9 M€ à taux structurés)

Vous anticipez une baisse des droits de mutation à hauteur de 1,5 M€, ce qui à mon avis est encore très élevé. Nous pensons qu'ils seront plutôt de l'ordre de 1 M€, au niveau de 2019.

L'État demande de contenir les charges, sans excéder 3,8%. La tâche sera ardue et il s'agira de prendre les bonnes décisions.

Il n'existe malheureusement pas de recette miracle : soit il faudra lever l'impôt (nous ne le souhaitons pas), soit baisser les charges... Nous avons déjà préconisé par le passé la baisse des dépenses de personnel, trop importantes à Wattrelos...

Alors, allez-vous me dire, « quels services ferme-t-on Monsieur Ricci ? » Eh bien, aucun, M. le Maire ! Vouloir « tout faire » en interne est une erreur et le recours à l'externalisation sur certains services peut être envisagé pour réduire les coûts et pallier la baisse des effectifs. Monsieur le Maire, il s'agit de se rendre à l'évidence. Il faut changer les mauvaises habitudes. Vous ne pouvez plus faire « un peu de tout », « un peu n'importe comment » car finalement « vous ne faites que trop peu » et la politique menée ne produit que trop peu d'effets...

Monsieur le Maire

Je n'ai pas entendu beaucoup de critiques, soyons francs !

Sur les commerces, au moment du budget, Madame DUJARDIN vous répondra. Quant à l'animation, nous étions quelques-uns hier, auprès de commerçants du marché qui se félicitaient de l'animation qui avait eu lieu au mois de décembre. Quinze clients avec des marchands forains qui ont été ravis de pouvoir remettre des lots. 700 participants lors de cette animation ! Et les marchands forains avec la société prestataire ont annoncé que pour le mois de juin, il y aurait une nouvelle opération commerciale, qui serait quand même dotée d'à peu près 16 000 euros de participation financière de la part des commerçants et de la société prestataire. Ce n'est quand même pas rien donc en termes d'animation ! Sur le reste de la politique commerciale, rassurez-vous cela se concrétisera dans le prochain budget, on n'a pas eu l'habitude de laisser tomber nos commerçants, bien au contraire ! Et ce que j'ai vécu hier soir, auprès de Béatrice DUJARDIN me conforte, évidemment bien dans cette idée.

Sur le cadrage global, on a beaucoup d'incertitudes. Cela fait un moment que je suis dans la vie publique, je crois la connaître bien. Soyons francs, vous êtes aussi dans le domaine de l'entreprise. Jamais on n'en a eu autant. Jamais ! L'évolution de l'activité, l'évolution des taux d'intérêt, l'évolution de la croissance, donc l'évolution des revenus, enfin bref, il y a des tas de questionnements qui se posent.

Quand vous êtes confrontés à de telles incertitudes, quand vous êtes dans, ce que je disais tout à l'heure, une forme de brouillard financier, où votre épargne peut chuter du jour au lendemain, parce que vous subissez des dépenses exogènes, enfin des charges exogènes que vous ne pouvez pas toujours maîtriser, ou qu'il est difficile de maîtriser (parce qu'on peut toujours fermer des bâtiments, on peut arrêter toute l'électricité, mais il y a aussi des conséquences donc ce n'est pas toujours facile de le faire), on a dans ce cas-là un réflexe bien naturel, qui est celui de la prudence. Quand on est dans le brouillard, on ralentit sa vitesse, on ne roule pas aussi vite.

On ralentit sa vitesse et cette fois-ci on a une deuxième opportunité. Je ne subis pas la hausse des taux d'intérêt ! Nous n'avons pas de problème de taux d'intérêt ! Quand 57% de nos charges financières sont déjà des charges

fixes, on ne subit pas ! Et donc avec un taux moyen de 3% on ne subit pas. En revanche, il y a une opportunité que je ne subis pas, mais qu'avec la majorité nous voulons préparer. Ce serait inintelligent que de ne pas le faire ! C'est de profiter de l'opportunité d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, avec une possible création d'une ou plusieurs piscines métropolitaines sur le territoire. Là où il y a des besoins : c'est le cas à Wattrelos. Là où il y a des clubs, qui peuvent servir aussi d'assises : c'est le cas à Wattrelos. Là où il y a du foncier disponible : c'est le cas à Wattrelos. Là où il y a des études techniques faites : c'est le cas à Wattrelos.

Vous le savez, puisqu'on a présenté le résultat de ces études la dernière fois ici. Maintenant, vous pourrez peut-être un peu mieux comprendre, pourquoi il y a un an et demi, j'ai confié à Jean-Philippe DUMOULIN, la mission de réaliser ces études et pourquoi on les a présentées. Nous sommes prêts !

Il y a là un facteur d'opportunité. Je ne vais pas faire les décisions de la Métropole avant qu'elle ne les ait exprimées, je n'aurai pas cette impudence. Je n'ai pas l'habitude, non plus, de prendre des risques en la matière, mais je crois que notre dossier est bon. Et nous serions inintelligents d'essayer de porter sur notre dos la réalisation, soit en emprunts, soit en épargne (que nous n'avons plus d'ailleurs) des 9 millions qui permettraient de faire la salle de spectacle tout de suite, ce qui nous priverait de pouvoir rentrer dans l'AMI Piscines.

Alors le plan piscine ça veut dire quoi ? Cela veut dire que la Métropole construit une piscine, elle en est propriétaire, le personnel sera métropolitain, elle assume 70% de la construction, elle demande aux communes (serons-nous seuls ? Aurons-nous une autre commune ?) 30% de participation sur l'investissement. C'est à dire que sur une piscine de 11-12 millions, ça fait 3 millions à mettre au pot, et qui plus est, la Métropole dans son plan assume la totalité des charges de dépenses de personnel et 50% des frais d'exploitation de la piscine concernée. Donc la ville ou les villes, s'il y a une alliance intercommunale, n'assument que 50%.

Vous m'accorderez que ne pas s'intéresser à cette opportunité, serait une faute grave de ma part et de la majorité. Je ne demande pas à ce que vous approuviez tout de suite mais vous comprendrez que dans ces circonstances-là, il vaut mieux retenir le crayon et ne pas s'engager dans des travaux qui s'avèreraient particulièrement déséquilibrants et coûteux. Je pensais à la salle de spectacle, même si c'est pour moi la mort dans l'âme et pour Gilbert je n'en parle même pas, que j'ai pris la décision d'y renoncer à aujourd'hui. Mais après tout, à partir 2025-2026, la Ville aura des recettes fiscales bien meilleures. Nous aurons détendu l'équilibre financier de la Ville. Donc, aujourd'hui, il faut se préparer à réduire le stock de dette parce qu'on va devoir financer quand même les 30% de la piscine, si notre candidature est acceptée, dans les trois ans qui viennent. Cela veut dire, se mettre en situation de pouvoir répondre à cela ! Et nous avons le sentiment dans la majorité qu'en faisant ces choix-là, on fait les choix les meilleurs pour la Ville.

Vous l'avez vu : dans cette situation, d'un peu de brouillard, où effectivement la situation est plus incertaine, on réaffirme un certain nombre de certitudes. Nos comptes seront positifs en 2022, vous verrez, ça ne sera pas partout pareil ! Nos comptes seront positifs, et en même temps, on va décréter sur 2023 ce que l'on a dit : baisse du stock de dette, baisse du taux de fiscalité, renforcement de la structure financière (on va essayer de le faire sur 2023-2024), amélioration des investissements économes en énergie.

Parce que ça, ça se retrouvera sur les économies de charges et je préfère faire des économies sur les charges énergétiques que sur les charges de personnel, moi, pour le coup. Parce que je préfère avoir des agents qui rendent service à la population que des candélabres qui coûtent trop cher ! Et donc ça, c'est aussi un choix politique, mais c'est le nôtre ! Et une fois qu'on aura fait ces économies-là, on sera dans une situation où on pourra, je pense, pouvoir dire qu'on a rempli notre mission. Qu'on aura offert les meilleurs investissements possibles dans un contexte difficile. Pour que l'on puisse dire, en fin de ce mandat, que nous n'aurons, peut-être pas respecté scrupuleusement nos projets d'investissement (ils évoluent au gré des contextes et sur ce contexte on a suffisamment insisté), mais nous aurons respecté les grands axes de nos promesses. Et si la piscine arrive finalement avant la salle de spectacle, l'essentiel c'est qu'en 2026-2027, la Ville puisse être dotée d'une nouvelle piscine, et nos scolaires puissent avoir accès à la pratique de la natation. Je crois que c'est un souhait que nous avons tous ! Voilà enfin cela dit, j'ai bien noté vos encouragements, il y en a eu, vous ne pouvez le nier et donc je les enregistre.

Monsieur SOYEZ, vous avez des observations à faire ? Je n'ai pas entendu que vous vouliez faire une intervention sur le budget.

Monsieur Jean-François SOYEZ

Je n'ai aucune observation particulière, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Donc je ne saurais pas ce que vous auriez fait si vous étiez à ma place, et je le regrette. Enfin pas que vous soyez à ma place mais que je ne sache pas ce que vous auriez fait. Madame DELANNOY non plus ?
Je peux donc faire observer que ce Débat d'Orientations Budgétaires, qui est un débat sans vote, s'est tenu. La réglementation impose néanmoins que nous attestions, par délibération, que le débat a bien eu lieu, sur la base du rapport transmis. C'est l'unique objet de ce rapport soumis à vos voix. Je pense que chacun admettra que le débat a eu lieu.

Vote sur le rapport.

01. Débat d'Orientations Budgétaires – Examen du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

=====

=====

Je vous souhaite, à toutes et à tous, la meilleure fin d'année possible, et surtout que vous trouviez au pied de votre sapin tout le bonheur du monde possible. Très bonne fin d'année à toutes et à tous.

Merci

La séance est levée à 19h14

Dominique BAERT, Maire	
Benjamin CAILLIERET, Secrétaire de séance	